

Medef : les nouvelles règles autour de l'élection du président

« De nouvelles règles changent la donne pour les candidats à la présidence du Medef », titre **Les Echos** alors que c'est à compter de lundi que pourront être déposées les candidatures pour succéder à Geoffroy Roux de Bézieux. Une obligation importante a été maintenue : celle d'un **mandat unique de cinq ans**. Cinq autres modifications majeures ont été introduites. Le premier changement porte sur l'organisation de la campagne, désormais encadrée dans des **délais stricts**. Le deuxième **changement a trait au nombre de parrainages** nécessaires pour se présenter. Les conditions en ont été durcies. La troisième modification porte sur le corps électoral. **Aux membres du conseil exécutif s'ajouteront non plus 560 mais 1.100 personnes**, soit un doublement. Enfin, **tous les candidats devront signer une « charte »** adoptée fin novembre 2022 par le conseil exécutif du Medef. Difficile de dire si ces changements conduiront à une augmentation du nombre de candidats qui concourront jusqu'au bout. (Les Echos, p.4)